



Communauté de Communes de  
Sézanne Sud-Ouest Marnais

## PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 24 JUIN 2024

L'an 2024, le 24 juin à 18h30, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni exceptionnellement à la salle communale d'Anglure, place du 18 juin 1940, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 17/06/2024.

**Présents** : M. LAURENT Cyril, Président, M. BATONNET Jean-Luc, Mme BRIER Angélique, Mme CABARTIER Karine, M. CACCIA Jean-Paul, Mme COULON Annie, M. DUFOUR Olivier, M. DUPONT Thierry, M. ESPINASSE Frédéric, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAU Annick, M. LEGLANTIER Jean-Christophe, Mme LEROY Brigitte, M. ORCIN Frédéric, M. POUZIER Claude, Mme ROYER Patricia, M. THUILLIER Jean-François, M. VALENTIN Patrice

**Suppléants** :

**Excusés** : Mme CARTON Dany

**Excusés ayant donné procuration** : M. FESSARD Noël à M. ESPINASSE Frédéric

**Absents** : M. AGRAPART Jean, M. BASSAC Benoît, M. BENOIST Jean-Louis, Mme CAIN Patricia, M. COUTENCEAU Nicolas, M. GRUAT Cyrille, M. MARTIN Bruno

**A été nommé(e) secrétaire de séance** : M. BATONNET Jean-Luc

### POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 13 mai 2024.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	22
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

## BC2024\_009 Marché 2024-ST-003 Aménagement de la rue du fossé de Braux à Marcilly sur Seine – attribution

Dans le cadre de sa compétence Voirie, la CCSSOM va réaliser un aménagement de la rue du fossé de Braux à Marcilly sur Seine, qui comprendra les travaux d'assainissement des eaux pluviales, de voirie et de signalisation.

Après les différentes phases menées par le maître d'œuvre, les entreprises ont été consultées par l'intermédiaire d'un marché de travaux à procédure adaptée (MAPA), le montant estimé de l'opération étant inférieur au seuil européen de l'appel d'offres.

Il convient désormais d'attribuer le marché sur la base de l'analyse des offres effectuée par les services techniques de la CCSSOM.

Après avoir entendu l'exposé de M. Frédéric ESPINASSE, vice-président en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique,

Et après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité

### DECIDE

- **D'APPROUVER**, la proposition de l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 163 623,40 euros HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement avec le candidat retenu ;
- **DE DIRE** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget principal de la CCSSOM, exercice 2024.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
30	21	22
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 22		
Contre : 0		
Abstention : 0		

## QUESTIONS DIVERSES

### Balnéothérapie à la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Sézanne

Le Président explique que le projet de MSP intégrait une balnéothérapie à l'origine prévue pour les kinés. Ces derniers n'ont jamais souhaité l'utiliser mais d'autres pro (SF, psycho et ostéo) ont fait connaître leur intérêt pour cet équipement. Dans cet optique un percement du mur a été effectué afin de créer une entrée indépendante des kinés. Il convient désormais de fixer un tarif d'occupation. Sur la base de l'étude faite en interne il s'avère qu'il convient de fixer un tarif horaire et de toute évidence inférieur au coût réel qui est fixé à environ 20 €.

La Président précise qu'il a demandé aux praticiens de grouper l'utilisation sur deux jours contigus pour limiter les frais en énergie.

Il précise que ce sont nos agents qui continueront de surveiller et d'assurer l'entretien du bassin et il propose un prix de 8€ pour les praticiens en interne et de 20 € pour les structures extérieures, dont certaines ont déjà monté leur intérêt.

En tout état de cause, il y a un réel intérêt à ouvrir enfin cet équipement et après quelques mois d'usage nous en tirerons un bilan.

Monsieur le Président clôture la séance à 18h43 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire aura lieu le lundi 16 septembre 2024 à 19h.

Le Président,  
Cyril LAURENT

Le secrétaire de séance,  
Jean-Luc BATONNET

